

Arrêté ministériel n° 2023-723 du 11 décembre 2023 fixant le plafond des ressources du foyer pour l'octroi de l'allocation de crèche, de l'allocation de vacances et de l'allocation exceptionnelle de rentrée scolaire aux fonctionnaires et agents de l'État et de la Commune à compter du 1er octobre 2023

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	11 décembre 2023
Publication	Journal de Monaco du 15 décembre 2023 ^[1 p.2]
État	Texte abrogé
Thématiques	Aide et action sociales ; Fonction publique civile et militaire

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2023/12-11-2023-723@2024.05.01>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 15 décembre 2023

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2023/Journal-8673>